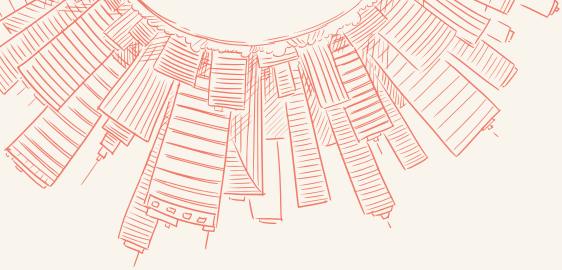

RÉSIDENCE ACCUEIL

Le Vésinet, Yvelines (78)

La résidence accueil **La Clairière** se situe sur la commune du Vésinet et est gérée par La Fondation des Amis de l'Atelier. Cette résidence a ouvert récemment ses portes, des suites d'une **initiative conjointement portée par la municipalité et l'UNAFAM**. L'une des particularités de la structure réside dans l'accompagnement proposé, **fortement axé vers l'autonomie :** la résidence est envisagée comme un tremplin dans le parcours résidentiel.

PROPRIÉTAIRE : SEQENS SOLIDARITÉS
GESTIONNAIRE : LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

Seqens Solidarités
Groupe ActionLogement

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

La Fondation des Amis de l'Atelier est une **organisation médico-sociale** créée en 1957. Son action se concentre aujourd'hui sur **l'accompagnement des personnes faisant l'expérience d'un handicap psychique, d'un handicap mental ou d'un trouble du spectre autistique.** Son activité se déploie dans l'ensemble de l'Île-de-France et en Haute-Vienne, territoires sur lesquels elle est gestionnaire d'une grande diversité d'établissements.

En 2024, la fondation compte plus de 100 établissements et accompagne aux alentours de 4000 personnes. La majorité de ses structures sont des établissements et services médico-sociaux. Elle est également gestionnaire de **onze résidences accueil sur la région francilienne, faisant d'elle le gestionnaire le plus important** de ce dispositif sur le territoire.

Affil

CONTEXTE, GENÈSE ET SPÉCIFICITÉS DU PROJET

La résidence accueil du Vésinet est un projet qui a été **initié par l'UNAFAM.** Cette association, qui représente les personnes vivant avec un handicap psychique et leur entourage, s'est ensuite mise **en relation avec la commune**. Cette dernière a co-porté le projet et fait aujourd'hui partie du comité de peuplement de la résidence.

La Fondation des Amis de l'Atelier et le bailleur social Seqens Solidarités se sont positionnés **dans un second temps,** en lien avec la DDETS 78.

Le montage de projet a été **particulièrement long**, il a fallu **sept ans** entre l'ébauche et la livraison de la résidence. Ces délais s'expliquent par **des difficultés à trouver un lieu d'implantation, à dépasser les réticences du voisinage, ainsi qu'à mobiliser les services de la psychiatrie** de secteur. A noter que le projet a été développé en parallèle de la création d'un SAVS et d'un SAMSAH situés à proximité.

FINANCEMENTS

Pour le fonctionnement : financement de l'Etat à hauteur de 19,50€ par jour et par résidant. Cette dotation est en vigueur pour l'ensemble des résidences accueil en France.

TYPE DE BÂTI ET LOGEMENTS

L'ensemble résidentiel compte **30 logements** individuels. Ce sont des logements non meublés. Les locaux sont neufs au moment de la livraison en 2023.

La résidence est située à proximité d'un arrêt de bus, l'**accès à la gare de RER du Vésinet et à Paris est donc assez rapide.**

ESPACES COMMUNS

La principale pièce commune est située au rez-de-chaussée, il s'agit d'**un grand salon et d'une cuisine commune**. Les parties communes sont complétées d'une terrasse et d'un **jardin partagé**. Des **carrés potagers** sont conjointement gérés par les résidants et les référents. Il y a également de grands balcons en accès libre au premier et au deuxième étage, ainsi qu'un toit terrasse ouvert ponctuellement.

Deux bureaux en rez-de-chaussée sont également utilisés par les référents de l'association, l'un pour les tâches administratives, l'autre pour les entretiens avec les résidants.

Des buanderies sont disponibles à chaque étage.

PUBLIC ET ORIENTATION DES PERSONNES

Sur les 30 places disponibles, neuf places **sont réservées par l'Etat,** avec des orientations effectuées par le SIAO. La **commune de son côté possède un contingent de six places**, de même pour **le département**. Ce dernier réserve notamment ses places aux **jeunes sortant d'un parcours de l'ASE.** Les orientations sur les neuf places restantes sont gérées par la Fondation.

Les résidants au moment de l'étude sont en **moyenne plus jeunes que sur les autres structures :** ils sont 93% à avoir 45 ans ou moins. Cela s'explique notamment par la présence de jeunes sortants de l'ASE. Il en résulte un niveau d'activité professionnelle un peu plus important que la moyenne en résidence accueil : en 2024, ils étaient un tiers à être salariés ou étudiants. Les autres résidants fréquentent en journée des structures comme des groupes d'entraide mutuelle ou des hôpitaux de jour.

ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE

Organisée par les référents, la vie collective prend la forme d'activités à la résidence et à l'extérieur. A la résidence sont organisés des repas et des goûters partagés ainsi que des ateliers socio-éducatifs visant à développer **la confiance en soi et l'autonomie** comme les ateliers "O'féminin" ou les ateliers cuisine. Les référents mettent un point d'honneur à proposer des activités **simples et à petit budget**, l'idée étant qu'elles puissent être reproduites de manière autonome à l'avenir. **Des sorties** au restaurant, des sorties marches, des sorties au marché etc. sont aussi misent en place.

L'**entretien des parties communes** est géré collectivement, l'idée étant là aussi d'aller vers la **responsabilisation** de chacun. **Des conseils des résidants** sont organisés tous les trois mois environ. Ils visent à entretenir le lien avec les référents et à enregistrer les points de satisfaction et les difficultés rencontrées.

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT EN INTERNE

Deux référents sont présents à temps plein sur la structure, sur des **horaires décalés** (9h à 16h, 13h à 20h). Chaque référent assure une présence un samedi par mois de 10h à 17h. Ils sont responsables de l'écoute des résidants, de leur orientation vers les services de droit commun, de l'animation du collectif mais aussi des partenariats, ainsi que de la gestion technique. En leur absence, un système d'astreinte est mis en place.

Il s'agit d'un **binôme avec des profils complémentaires** (moniteur-éducateur et aide-soignant ayant une expérience en résidence autonomie). Tous deux ont accès tous les trimestres à un **groupe métier** au sein duquel ils peuvent échanger concernant leurs pratiques et leurs difficultés avec l'ensemble des référents des résidences accueil de la Fondation. Cette dernière encourage la formation de ces professionnels en matière de santé mentale et de gestion locative.

L'accompagnement proposé en interne est particulièrement **orienté vers l'autonomisation des publics et la sortie vers le logement de droit commun**, la résidence accueil étant considérée comme un "tremplin" dans le parcours résidentiel.

PARTENARIATS

AVEC LA PSYCHIATRIE

Centre médico-psychologique et suivi en libéral : un lien avec la psychiatrie a été tissé dès le montage de projet. La résidence est en étroit partenariat avec l'**hôpital Théophile Roussel**, situé à Montesson, qui pour autant n'assure pas le suivi de l'ensemble des résidants, suite à un accord établi avec la résidence. Cette collaboration fructueuse **ne fait pas l'objet d'une convention formelle**. Les résidants n'étant pas suivi par l'hôpital Théophile Roussel ont conservé leur suivi antérieur, en libéral ou par des centres médico-psychologiques, parfois relativement éloignés de la résidence.

Hôpitaux de jour : certains résidants sont en lien régulier avec les hôpitaux de Saint-Germain, de Montesson et de Cergy.

AUTRES PARTENARIATS :

Groupes d'entraide mutuelle : Des lien réguliers existent avec les GEM de Nanterre, de Sartrouville, de Poissy et le GEM jeunes, le programme de chaque GEM est affiché dans les parties communes. Ils permettent de proposer des **activités et des sorties aux résidants**, dans un objectif d'inclusion.

*"L'essentiel de notre rôle ici c'est de les orienter vers le bon professionnel au bon moment" - **Référent de la résidence accueil***

AVEC LES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

SAVS et SAMSAH : la résidence est en partenariat avec plusieurs services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH). Certains sont gérés par la fondation, d'autres par des structures extérieures. Parmi les résidants, **87% sont suivis par un de ces services,** dont 40% par un SAVS et 47% par un SAMSAH. Ces partenariats ne font pas l'objet d'une convention.

CCAS du Vésinet : le CCAS de la commune est mobilisé dans l'instruction des dossiers d'admission.